

Relevé de la réunion du 19/2/20 avec les URPS, ordres, fédérations

Présents

URPS, ordres, fédérations

ARS : C GARRO, C FLAGEL, I REDINI et C CHOMA

L'objet de la réunion est de partager l'information, de créer un réseau d'échange et de disposer de référents qui pourront être mobilisés rapidement.

Un point sur la situation épidémiologique à date, le rôle de l'ARS, l'identification et le suivi des cas contacts est effectué (cf. la présentation transmise le 19/2/20)

L'ARS indique que la zone géographique retenue pour la définition des cas peut évoluer.

La prise en charge des cas possibles se fait par les 3 CHU actuellement. Ces 3 CHU disposent du test. Deux établissements de deuxième ligne ont été transmis au ministère chargé de la santé (CH de Rodez et Perpignan). L'ARS attend un guide avec des critères pour établir une liste d'autres établissements de deuxième ligne. L'ARS travaille aussi sur des prises en charge selon d'autres modalités et notamment dans le milieu ambulatoire.

Les participants interrogent l'ARS sur les types de masques et les stocks.

Ce sont des masques chirurgicaux qui sont utilisés par les personnes contacts et des masques FFP2 pour les personnels de santé qui prennent en charge des cas suspects/possibles/confirmés.

L'ARS a alerté le ministère chargé de la santé sur les difficultés pour se procurer des masques. Le ministère chargé de la santé est en train de recenser les masques. L'ANSM a été saisie sur la date de péremption des masques FFP2. Il existe actuellement des stocks dans les hôpitaux et il est prévu de réserver un stock de masques FFP2 destinés aux professionnels de santé chez les fabricants.

La question de l'infectiosité par les larmes est évoquée. Il est possible d'utiliser des lunettes de protection (ou des masques FFP2 à visière).

L'ARS indique qu'un antiviral a été utilisé à Bordeaux et qu'un essai est en cours en Chine.

Il existe un numéro vert national

Pour la communication, il est rappelé que seuls les cas confirmés font l'objet d'une communication, il n'y a pas de communication sur les cas possibles ou suspects. Seul le ministère chargé de la santé communique sur les cas confirmés (voir document transmis le 19/2/20)

Les participants indiquent qu'ils peuvent diffuser des informations et mobiliser leurs adhérents.

L'ARS demande aux participants de lui transmettre les coordonnées de référents qui pourront être mobilisés rapidement.

Catherine CHOMA	Isabelle REDINI
Directrice de la santé publique	Directrice des territoires et des relations institutionnelles
04.67.07.20.78 05.34.30.27.82 catherine.choma@ars.sante.fr	04 67 07 22 13 05 34 30 27 94 isabelle.redini@ars.sante.fr